



L'accord sur l'insertion des jeunes a encore de

L'ACNÉ

Il faut bien que jeunesse se passe !

Force Ouvrière Communication fera en sorte que le frêle et jeune accord devienne bientôt un fort et respectable engagement !

Certes, ce jeune adolescent a des atouts, comme par exemple :

- Un nombre de recrutements en CDI multiplié par 2, soit 1 200 sur 3 ans ;
- L'accès au kiosque salarié, l'aide à la restauration et aux transports etc. ;
- Un rôle renforcé du responsable d'alternance ;
- Des facilités d'accès aux formations complémentaires du groupe ;
- L'aide à la construction du projet professionnel.

L'INSERTION DES JEUNES À FRANCE TÉLÉCOM : un enjeu majeur pour l'entreprise ? À surveiller de près...



Aucun doute, pour Force Ouvrière Communication l'avenir de notre entreprise passe par les jeunes

C'est pourquoi FOcom prend acte des efforts réalisés en faveur des jeunes et des recrutements. Par contre, FOcom regrette que le salarié volontaire pour être tuteur et maître d'apprentissage ne bénéficie pas encore de la reconnaissance totale et entière de l'entreprise.

INSERTION DES JEUNES

NE VOUS EN FAITES PAS...
VOUS AVEZ TOUT L'AVENIR DEVANT VOUS,
MAIS VOUS L'AUREZ DANS LE DOS
CHAQUE FOIS QUE VOUS FEREZ
DEMI-TOUR... !!!



**Pour Force Ouvrière
Communication
s'il faut croire en la jeunesse et
être optimiste,
Il faut aussi se « déridier » et ne
pas oublier le « vieux » tuteur !**

L'entreprise a besoin de ces jeunes d'ores et déjà bien intégrés au sein des équipes. Cela étant, l'entreprise a des responsabilités et des devoirs vis-à-vis des volontaires tuteurs et maîtres d'apprentissage tels que :

- Les doter de réels moyens permettant de remplir cette mission auprès des jeunes dans de bonnes conditions ;
- Augmenter le niveau de rémunération de ces volontaires en reconnaissance de leur engagement aux côtés des jeunes.

C'est pourquoi Force Ouvrière Communication continue à revendiquer :

- Une formation de qualité à destination des tuteurs et maîtres d'apprentissage (3 jours) ;
- Du temps libéré pour cette mission à hauteur des besoins exprimés ;
- Une prime significative de 100 euros par mois pour les tuteurs (cadres ou non cadres) ;
- Un tuteur en responsabilité de 2 alternants au maximum.

**Si avancer se fait pas à pas,
changer c'est aussi faire peau neuve !**

Force Ouvrière Communication a signé cet accord afin de conforter l'accueil des jeunes au sein de France Télécom mais donne, dès à présent, rendez-vous à la direction pour grandir sur ce sujet !

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

NOM : ADRESSE :
 PRÉNOM :
 EMPLOYEUR : MAIL :
 ÉTABLISSEMENT : DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE
 GRADE/NIVEAU : À COMPTER DU :
 N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : À , LE
 TÉL. : SIGNATURE